



La CGT est à vos côtés pour assurer la défense de vos droits et vous accompagne dans vos demandes de recours :

Pour les agent-e-s de droit privé, auprès des représentant-e-s de proximité:

22 : BUGEAUD Elise
29 : QUEMENEUR Anne
35 : ROLLO Marie-Line et TUAUX Marie-Paule
56 : LE BOULH Martial

Pour les agent-e-s de droit public, auprès des élu-e-s CCPLU:

PERRIER Christine
PREVOST Stéphane
LUPERSAT Benoît
FRYDMAN Caroline

Avec copie sur la
boîte CGT :
Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Campagne télétravail N'oubliez pas le recours en cas de refus !

La campagne Télétravail 2023 vient de se terminer. Comme l'année dernière, de nombreux-euses agent-e-s ont interpellé les élu-e-s et RP de la CGT Pôle Emploi Bretagne concernant des pressions subies voire des injonctions pour modifier leur demande dans SIRHUS dans le but de restreindre leur accès au télétravail. Exemples de témoignages :

- « Si tu demandes 2 jours fixes de télétravail, tu auras l'acceptation mais pour 1 jour fixe et 1 jour volant. »
- « Tu ne peux pas demander les lundis et vendredis. »
- « Tu ne peux pas demander le télétravail le jour de la réunion de service. »
- « Tu ne peux pas demander deux jours de télétravail car tu ne fais pas de Visio. »
- « Tu dois modifier ta demande dans SIRHUS pour demander un seul jour. »

Une fois de plus, la direction ne respecte pas l'accord télétravail !



Pire, elle change les règles afin de réduire les droits des agent-e-s sous le regard étonné des organisations syndicales signataires (CFDT, CFE-CGC, FO, SNAP et SNU) qui semblent découvrir ce que la CGT dénonce depuis le début : le cadre de cet accord ne permet pas aux agent-e-s de bénéficier de droits garantis et pérennes pour éviter l'arbitraire !

Pour rappel, la CGT est la seule organisation syndicale à avoir refusé de signer l'accord télétravail.... Et les faits nous donnent une fois de plus raison !

Pour de nombreux collègues, le télétravail répond à de réels besoins (temps de trajet trop longs, conditions de travail dégradées, etc.) dont la responsabilité première incombe principalement à la Direction.

Pour cette dernière, le télétravail répond surtout à des objectifs beaucoup plus importants risquant, à terme, de rogner davantage les droits des agent-e-s : préparer Pôle Emploi aux transformations de l'accueil portées par France Travail.

La direction le démontre cette année en considérant bien le télétravail comme un outil à sa main, et non comme un moyen pour les agent-e-s de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Pour la CGT, la seule manière de concilier vie privée et vie professionnelle, c'est la réduction du temps travail :

- sur la semaine, avec les 32h sans baisse de salaire
- sur toute la carrière, avec la retraite à 60 ans.



AVEC LA CGT PÔLE EMPLOI
BRETAGNE,
TOUJOURS ACCOMPAGNÉ-E-S,
JAMAIS SEUL-E-S !

